EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS n°23-066
COLLINES ISERE NORD COMMUNAUTE

Acte mis en ligne le :	04/07/2023

Nombre de Membres En exercice : 36 Présents : 18 Votants : 24

Sans condition de quorum,
car il s'agit d'une 2ème convocation faute de quorum à la 1ère convocation du 22 juin 2023

L'an 2023, le mardi 27 juin à 18h30, le conseil communautaire de Collines Isère Nord communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la communauté de communes à Heyrieux, sous la présidence de René PORRETTA, Président. Secrétaire de séance : Martine CHASTAGNARET (Heyrieux)

Présents : (Bonnefamille) ; Pierre-Louis ORELLE (Charantonnay) ; Christian REY (Diémoz) ; Alain CAUQUIL, Christine FASSINOT (Grenay) ; Martine CHASTAGNARET, Albert GIRERD-POTIN, Christine NOWAK, Michel REVEYRAND, Patrick ROSET (Heyrieux) ; René PORRETTA (Oytier-Saint-Oblas) ; Véronique CHARDON, Bernard COCHARD (Roche) ; Patrick CASTAING, Brigitte GROIX Valérie MICHA-FRACHON, Joël TERRY (Saint-Georges d'Espéranche) ; (Saint-Just Chaleyssin) ; Christophe BADUFLE, Bernard JULLIEN (Valencin).

Absents : Daniel ANGONIN, Fabien BICHET, Isabelle BOUQUET, Michel CARLES, Monique DELAY, Vanessa DEVAUX, Julie GASS-VERNAY, Valérie GENDRIN, Ludovic HIRTH, Isabelle HUGOU, Laurence MUCCIARELLI, Murielle MUSTI, Alain NEPLE, André QUEMIN, Régis ROUSSEL, Maryline TASCIOTTI, Alexandra THOMAS, Aurélie VERNAY.

Procurations : Daniel ANGONIN à Patrick ROSET
Valérie GENDRIN à Martine CHASTAGNARET
Ludovic HIRTH à Bernard JULLIEN
Laurence MUCCIARELLI à Christian REY
Murielle MUSTI à René PORRETTA
Aurélie VERNAY à Bernard COCHARD

AMELIORATION DE L'HABITAT – ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES – CONVENTION SSIG (SERVICES SOCIAUX D'INTERET GENERAL) AVEC SOLIHA (PJ)

Classification contrôle de légalité : 8.5

Afin de pallier l'épuisement des crédits 2023 et d'assurer une continuité de service, tout en renforçant l'accompagnement des ménages modestes/très modestes sur le territoire de COLL'in Communauté, SOLIHA propose une convention SSIG - Service Sociaux d'Intérêt Général - jusqu'à fin 2023.

Cette convention propose :

- Une permanence de SOLIHA dans les locaux de COLL'in Communauté (1 par mois de septembre 2023 à décembre 2023). Cette permanence sera en synergie avec celles de l'AGEDEN.
  Coût : 1 200 euros
- Une prise en charge de COLL'in Communauté pour les dossiers d'accompagnement au dispositif « adaptation à l'autonomie » pour les ménages modestes/très modestes. Prévision de 5 dossiers.
  Coût : 3 000 euros
- La possibilité de faire une 3ème animation « Truck Autonomie » sur l'année 2023
  Coût : 1 650 euros
- L'optimisation de la réalisation de l'observatoire de l'Habitat à l'aide d'un bilan annuel allégé.
  Coût : 3 000 euros (au lieu de 7 000 €)

Le coût total des actions et de la participation de COLL'in Communauté est de : 8 850 euros.

Les actions proposées répondent d'ores et déjà aux orientations du PLH en cours, et les crédits nécessaires sont disponibles du fait d'autres actions qui ne seront pas réalisées.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- VU l'avis favorable de la Commission Habitat et Logement réunie le 25 mai 2023,
- CONSIDERANT le besoin d'accompagner les ménages modestes/très modestes en matière d'autonomie à domicile et ainsi sécuriser leur parcours résidentiel,
- D'APPROUVER le projet de convention annuelle 2023 avec SOLIHA et les actions telles que présentées,
- D'AUTORISER le Président à signer ladite convention.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

La (le) Secrétaire de séance	Le Président	Pièces jointes
Martine CHASTAGNARET	René PORRETTA	23-066_PJ_Convention-SOLIHA-SSIG_2023